

Rôle et responsabilités du Président du Conseil et Chef de la direction

Président du Conseil et Chef de la direction

Le Chef de la direction agit également en qualité de Président du Conseil.

1. En tant que **Président du Conseil**, il a notamment les responsabilités suivantes:
 - Planifier les réunions du Conseil et de ses comités, établir l'ordre du jour de ces réunions et coordonner les activités du Secrétaire général en ce qui concerne les affaires du Conseil et de ses comités;
 - Présider toutes les réunions du Conseil, en assurer la conduite appropriée et efficace, s'assurer que tous les membres sont en mesure d'exprimer leur opinion sur les sujets discutés et s'assurer que les décisions prises par le Conseil sont claires;
 - Veiller à ce que toutes les questions stratégiquement importantes soient communiquées au Conseil pour approbation et que le Conseil reçoive l'information, les rapports et les documents nécessaires pour permettre à ses membres d'assumer pleinement leur rôle;
 - Effectuer le suivi de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil;
 - S'assurer que toutes les politiques du Conseil relatives à la conformité à la réglementation ainsi qu'aux normes éthiques et de conduite sont communiquées à toutes les parties intéressées;
 - Recevoir toute plainte concernant un manquement au Code d'éthique de la part des administrateurs indépendants et les porter à l'attention du Conseil afin que chaque plainte puisse être traitée de façon appropriée;
 - Recevoir toute plainte concernant un manquement au Code d'éthique de la part des dirigeants et des employés et les porter à l'attention du Conseil afin que chaque plainte puisse être traitée de façon appropriée;
 - S'assurer d'entretenir des relations appropriées avec les actionnaires, les employés, la communauté financière, les gouvernements et le grand public;
 - S'assurer que le Conseil et chacun de ses comités respectent leurs mandats respectifs (ou chartes).

2. À titre de **Chef de la direction**, il a notamment les responsabilités suivantes:

- Superviser l'équipe de direction et les employés de la Société;
- En collaboration avec l'équipe de direction, préparer les plans stratégiques et les budgets, les états financiers et toute autre information concernant les affaires de la Société qui doit être soumise périodiquement au Conseil pour approbation ou audit;
- Assurer la gestion quotidienne et l'exécution du plan stratégique de la Société ainsi que la mise en oeuvre des décisions, des lignes directrices et des politiques du Conseil;
- Veiller à l'utilisation efficace des ressources dont dispose la Société pour atteindre ses objectifs stratégiques, y compris ses objectifs de croissance et de rentabilité à court et à long terme;
- Représenter la Société auprès des principales parties intéressées: les employés, les actionnaires, la communauté financière, les gouvernements et le grand public;
- Recevoir toute plainte concernant un manquement au Code d'éthique de la part des dirigeants et des employés et les porter à l'attention du Conseil afin que chaque plainte soit traitée de façon appropriée.

Le **Président du Conseil et Chef de la direction** fait rapport au Conseil et aux actionnaires sur les affaires relatives à son mandat.

* * * * *